



Bulletin Officiel N° 38 du Vendredi 3 Mai 2019

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

JOURNÉE « L' & FOOT » À MAILLANE le 08 Mai 2019



**RASSEMBLEMENT ECOLES FÉMININES DE FOOTBALL
ET EQUIPES U12F DE 9H30 À 12H30**

**COUPE GRAND VAUCLUSE U15F :
MONTEUX FCF / VENTOUX SUD LUBERON à 12h45**

**COUPE GRIOLET :
PERTUIS USR / AVIGNON AC à 14h15**

**COUPE de l'AMITIE :
NOVES O. / VEDENE AC à 16h00**

**COUPE PAUL CHABAS :
MONTEUX FCF / TARASCON FC à 18h00**



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 38

DU 3 MAI 2019

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Plénière du Comité de Direction

Réunion du : Mardi 30 Avril 2019

Présents : MM. AUBERT (Président) . HERBERT (Président d'Honneur), Mmes GUEGAN, CHEVALLIER. Mlle LAURENCOT. MM. BEGNIS, MENJAUD, GUIZZARDI, RIPPERT, SERRE, BATTISTA, LANET, GILLES, ALIVON, GOMEZ, NARDELLI.

Excusés : MM. RIOU, PASCAL, GARCIA, ENJOLRAS . Mlle CHAMBON (C.T.D. D.A.P.).

Assistent à la séance : M. SALIH (Directeur Administratif), GRAUGNARD (C.T.D.).

Présidents ou Représentant de Commission : M. GUELHES .

Le Président, **M. Michel AUBERT** ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et notamment les procédures en-cours engagées par l'ex- Président du District Grand Vaucluse à l'encontre des **membres démissionnaires de la Commission de Discipline**, du journal **ACTUFOOT 84** et du Président du club **AC AVIGNON**, **M. Jean-Christophe MAGNAUD**.

M. Michel AUBERT demande au Comité de se prononcer car il souhaite retirer toutes ces procédures et les annuler tout simplement.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

-RETRAIT DE LA PROCEDURE PENALE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DANS L'AFFAIRE DES 6 DEMISSIONNAIRES DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE ET DU JOURNAL ACTUFOOT84

Nbre de Votants = 15

Pour le retrait de la Procédure = 14

Contre le retrait de la Procédure = 0

Bulletin Nul = 1

Cette procédure est donc annulée

-RETRAIT DE LA PROCEDURE PENALE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DANS L'AFFAIRE CONTRE LE PRESIDENT DU CLUB AC AVIGNON, M. MAGNAUD Jean-Christophe

Nbre de Votants = 15

Pour le retrait de la Procédure = 9

Contre le retrait de la Procédure = 6

Cette procédure est donc annulée

Le Directeur Administratif sera en charge de prévenir l'avocat, **Maître GONTARD** afin que ce dernier puisse réaliser toutes les démarches administratives aux fins d'annulation

Par la suite, **M. Laurent ALIVON** prend la parole et souhaite effectuer un vote concernant les enregistrements audio effectués au sein du Comité de Direction.

En effet, afin que les membres puissent s'exprimer librement, **M. Laurent ALIVON** souhaite qu'il n'y ait aucun enregistrement d'effectué y compris par le Directeur Administratif.

Le Président, **M. Michel AUBERT** abonde dans le sens de **M. Laurent ALIVON** mais effectue un vote contre tout enregistrement sauf par celui effectué par le Directeur Administratif du District.

En effet, les enregistrements effectués par le Directeur Administratifs, le sont, uniquement à des fins professionnelles.

De ce fait, il est inconcevable de refuser les enregistrements effectués par le Directeur Administratif

Cependant, un vote est effectué par les membres présents et aucun membre du Comité de Direction n'est autorisé à effectuer des enregistrements audio HORMIS le Directeur Administratif.

Résultat du vote

Nbre de Votants = 15

Pour les enregistrements audio par les membres du CD = 0

Contre les enregistrements audio par les membres du CD = 15

De ce fait, aucun membre du Comité de Direction n'est autorisé à effectuer des enregistrements audio.

-FESTIVAL U13 PITCH

L'OGC NICE chez les filles et le BUREL FC pour les garçons ont remporté la Finale Régionale du Festival U13 Pitch.

PODIUM FILLES

1-OGC NICE

2-AC AVIGNON

3-ES FREJUS – ST RAPHAËL

Toutes nos félicitations au club de L'ACA pour sa brillante place sur le podium.

PODIUM GARÇONS

1-BUREL FC

2-ES SUD LUBERON

3-OGC NICE

Un club azuréen qui réalise une très belle journée puisque ses garçons finissent 3èmes,

Les Phocéens s'imposent **devant l'ES SUD LUBERON, la toute jeune équipe Vauclusienne étant, à n'en pas douter, la belle surprise du jour !**

Victorieux en Méditerranée, Niçoises et Marseillais défendront les couleurs méditerranéennes lors de la phase finale nationale de ce Festival prévue les 1 et 2 juin prochains à Capbreton (Landes).

Toutes nos félicitations pour cette brillante place sur le podium pour cette belle génération du club de l'ES SUD LUBERON.

-POSTE DE SECRETAIRE GENERAL

Considérant que suite à la vacance du poste de Président du District, M. Michel AUBERT qui était le Secrétaire Général du District est désormais le Président du District.

Cela sera validé prochainement par les clubs lors de la prochaine AG d'Eté qui aura lieu le Vendredi 28/06/2019 à 19h00 à ORANGE.

Considérant que le poste de Secrétaire Général est désormais vacant, il convient de procéder à la nomination au sein des membres présents afin de désigner le futur Secrétaire Général qui prendra ses fonctions jusqu'à la fin du mandat, soit au 30/06/2020.

1 membre se présente à ce poste, **M. Alexis MENJAUD**

Un vote à main levée est demandé et aucune objection n'est constatée

Nbre de votants = 15

Pour = 15

Contre = 0

M. Alexis MENJAUD est donc le nouveau Secrétaire Général jusqu'à la fin du mandat.

-NOMINATION COMMISSION

1/Le Comité de Direction prend note de la démission de **M. Alexis MENJAUD** Président de la Commission d'Appel Disciplinaire.

De ce fait, le Comité de Direction nomme **M. Joseph MARDOUKH** à la Présidence de cette commission.

2/Le Comité prend note de la candidature de **M. Alexis MENJAUD** au sein de la Commission de discipline

Le Comité de Direction valide cette candidature et nomme **M. Alexis MENJAUD** membre à la commission de discipline jusqu'à la fin du mandat.

-EMBAUCHE

M. Michel AUBERT informe l'ensemble du Comité de l'embauche d'une secrétaire administrative en CDD, de **Mme Ludivine DESBONNETS** en remplacement de **Mme Virginie ANDREO** (Congé sans solde).

Son contrat prendra fin au **13/07/2019**, date de fermeture du District Grand Vaucluse.

-DELEGUES

M. Alexis MENJAUD, en charge de la désignation des délégués évoque la situation de **M. Michel SERRE**, délégué et membre du Comité de Direction.

En effet, **M. Michel SERRE** n'avait plus été désigné sur une rencontre suite à l'affaire disciplinaire

Considérant que cette affaire a désormais été jugée en appel auprès de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF, Le Président, **M. Michel AUBERT** informe **M. Alexis MENJAUD** que **M. Michel SERRE** est désormais désignable en tant que délégué, mais suivant les besoins.

-TERRAINS

M. Etienne RIPPERT, Président de la Commission des Terrains dresse un bilan sur les différentes installations à contrôler y compris les gymnases.

En effet, trop de tournois se déroulent dans des gymnases qui ne sont pas homologués.

Par la suite, **M. Etienne RIPPERT** qui est également membre du Comité de Direction, informe les membres qu'il démissionne au titre de son mandat de membre du Comité de Direction et ce, dès à présent pour des raisons personnelles.

-ARBITRAGE

M. Michel LANET, Président de la Commission des Arbitres informe le Comité qu'il arrêtera ses fonctions de Président de ladite commission à la fin de cette saison.

Un membre de cette commission souhaite candidater à cette présidence pour la saison prochaine mais qu'il laissera cette proposition de candidature à l'approbation du Comité pour la future saison.

-UNAF

LE DEMI-SIECLE DE L'UNAF GRAND VAUCLUSE

Pour les 50 ans de l'association, le comité de Direction vous propose de participer à une soirée exceptionnelle de gala, **Vendredi 17 MAI 2019** au Cabaret CASTEL, Chemin de la Caramude, 30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON.

Cette soirée débutera par un apéritif d'accueil suivi d'un repas (Entrée/Plat/Dessert + café), et se terminera par un spectacle cabaret intitulé «**Créatures, L'ateliers des Curiosités**», chorégraphié et mis en scène par Stéphane LORAS.

POUR LES PERSONNES INTERESSES :

Pré-Réservation obligatoire par courriel: unaf_grandvaucluse@yahoo.com,

Confirmation de la réservation par paiement par chèque à l'ordre de l'UNAF avant le mardi 7 mai à déposer au District à l'attention de **Marie-Christine LAURENÇOT**.

Nombre de places limitées n'attendez pas !

-DEMANDE DE DEROGATION

Le Club de **PERTUIS USR** sollicite en date du 29/04/2019 une dérogation afin de remettre dans ses droits un licencié ayant perdu l'intégralité de ses points sur sa licence

En effet, le club argumente sur le fait que le joueur **M. Gabin SANCHEZ** a pris sa dernière sanction le 06/12/2015, de ce fait il devait rentrer dans le cadre de la récupération automatique de points (3 saisons sans sanctions)

Le règlement de la licence à points est le suivant :

-« b) **Récupération Automatique** :

Au 1er juillet de Chaque saison, le licencié récupèrera de manière automatique la totalité de son capital points s'il est vierge de toute sanction entrant dans le cadre de la licence à points (Article 4-b) au cours des **3 saisons précédentes**.

Une fois le traitement intégral de cette opération par le District Grand Vaucluse, un listing mis à jour sera publié dans l'appli FOOTCLUBS.

Cette mise à jour automatique n'engendrera aucun frais pour les clubs ou licenciés.

Considérant que la situation est revue à chaque début de saison (Au 01er Juillet) afin de faire appliquer cet article et ainsi rétablir tous les licenciés entrant dans le cadre de l'article précédent.

Considérant que le joueur **M. Gabin SANCHEZ** ne rentre pas dans la récupération automatique car dans les 3 saisons précédentes, il n'était pas vierge de toute sanction.

Les 3 saisons précédentes étant :

- 2017-2018
- 2016-2017
- 2015-2016

De ce fait, son capital point n'a pas été remis à 12 points.

Le Comité de Direction ne peut, aller à l'encontre du Règlement de la Licence à points.

Considérant en tout état de cause qu'il résulte de la jurisprudence administrative mais également du simple bon sens, que les Fédérations Sportives comme leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues Régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'ils ont-eux-mêmes édictées.

Considérant en outre qu'il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement, ce qui, en l'espèce, pourrait être matière à discussion.

Considérant enfin qu'accorder une dérogation, dans des conditions qui pourraient être irrégulières et en tout cas de manière tardive, exposerait le District, tout comme le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, alors qu'ils n'ont même pas été appelés en la cause, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions,

Par ces motifs,

Le Comité de Direction ne peut accéder à la demande du club de PERTUIS USR et refuse la demande de dérogation.

-TRESORERIE

3^{ème} Pénalisation

Considérant que le club de **ST REMY AS** est toujours redevable envers la trésorerie du District Grand Vaucluse et ce, malgré les différentes relances.

En application des dispositions de l'article 91 (Règlements, Situation des clubs débiteurs), alinéa 5, une **MISE HORS COMPETITION** est prononcée par le Comité de Direction pour son équipe U19 D1.

Aucun engagement ne pourra être pris en compte pour la saison suivante si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée avant le 30 juin de la saison en cours.

L'équipe mise hors compétition en application des dispositions ci-dessus sera classée dernière dans son championnat.

La mise hors compétition produit les mêmes effets que ceux prévus par le règlement de la compétition concernée pour le forfait général.

-MANIFESTATIONS

JOURNEE REGIONALE DES CLUBS LABELLISES		SORGUES
FINALE CHALLENGE DEPT U11	4-mai	VAISON LA ROMAINE
JOURNEE L & FOOT	8-mai	MAILLANE
RASSEMBLEMENT DE MASSE U6/U7	18-mai	CHEVAL BLANC
RASSEMBLEMENT DE MASSE U8/U9	25-mai	MONTEUX
FINALE ROUMAGOUX	30-mai	OPPEDE
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	1-juin	VEDENE
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	2-juin	VEDENE
FINALE ULYSSE FABRE	7-juin	VAISON LA ROMAINE
FINALES AVENIR	8-juin	NOVES
AG ÉTÉ DISTRICT	28-juin	à 19h00 à ORANGE
AG LIGUE	29-juin	
SOIREE RECOMPENSES LIGUE	29-juin	

LECTURE DU COURRIER

FFF

- Nous invitent à la célébration de centenaire de la FFF ainsi qu'une réunion commune des Collèges, les 10 et 11 Mai 2019.

- Nous transmettant une liste des clubs n'étant pas encore inscrit ou qui n'ont pas encore utilisé la totalité de leurs bons à l'opération « Clubs 2^{ème} Etoile ».

Remerciements, lu pris note.

LIGUE MEDITERRANEE

- Nous informant que 2 services, permettant de diminuer les charges administratives pour les clubs, vont être lancés, il s'agit de la « Licence dématérialisée » et le « Paiement en les lignes des cotisations ».

- Nous informant que les engagements pour la Coupe de France 2019/2020 sont ouverts.

Remerciements, transmis aux clubs.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Nous informant qu'une journée « Place aux Sports » aura lieu le Dimanche 19 Mai 2019 sur l'Hippodrome de CAVAILLON, cette manifestation mettra à l'honneur plusieurs disciplines du Vaucluse.

Remerciements, lu pris note.

DDCS

Nous transmettant le Powerpoint relatif à la part territoriale du CNDS 2019.

Remerciements, lu pris note.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 2 Mai 2019

Présents : M. GOMEZ (Président). Mmes GONDRAN, GUEGAN. MM. SOLER, ROCHER.

Excusés : MM. ILAFKIHEN. CRESPIEN.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 278 : VENTOUX SUD / VALREAS US – DISTRICT 4 du 28/04/2019
DOSSIER N° 279 : AUREILLE FC / GRAVESON ENT. – DISTRICT 4 du 28/04/2019
DOSSIER N° 280 : CADENET LUBERON FOOTBALL / LE THOR US – DISTRICT 4 du 28/04/2019
DOSSIER N° 281 : MONTEUX FCF / BONNIEUX FC – FEMININE D1 du 28 /04/2019
DOSSIER N° 282 : CABANNES CO / LAPALUD US - FEMININE D2 du 28/04/2019
DOSSIER N° 283 : AVIGNON AC / PERTUIS USR en U18 FEMININE du 27/04/2019
DOSSIER N° 284 : SERRES US / VAISON O. – DISTRICT 4 du 28/04/2019

DOSSIER EN ATTENTE

DOSSIER N° 272 : VISAN-NYONS / LES ANGLES EMAF – DISTRICT 1 FEMININE du 31/03/2019

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

RAPPEL : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.

DOSSIER N° 278 : VENTOUX SUD / VALREAS US – DISTRICT 4 du 28/04/2019

Vu le courrier électronique de Mr DELATTRE Lionel, arbitre officiel de la rencontre : « L'équipe de VALREAS US n'était pas présente à la rencontre du 28/04/2019 et ce par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VALREAS US (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 279 : AUREILLE FC / GRAVESON ENT. – DISTRICT 4 du 28/04/2019

Vu le courrier électronique de Mr Remy BARRAS, Secrétaire d'AUREILLE FC, en date du 28/04/2019 qui nous précise que l'équipe de GRAVESON ENT. n'était pas présente à la rencontre du 28/04/2019.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GRAVESON ENT (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossiers transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 280 : **CADENET LUBERON FOOTBALL / LE THOR US – DISTRICT 4 du 28/04/2019**

Vu le courrier électronique du club du THOR US, en date du 26/04/2019, qui nous précise que l'équipe du THOR US ne sera pas présente à la rencontre du 28/04/2019 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait au THOR US (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 281 : **MONTEUX FCF / BONNIEUX FC – FEMININE D1 du 28 /04/2019**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le capitaine de BONNIEUX FC, Mme POMMIER Sophie.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation de la joueuse KRONUS Mélina, du club de MONTEUX FCF, au motif que cette joueuse aurait participé à plus d'un match le même jour ou au cours de deux jours consécutifs.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 28/04/2019, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification de la feuille de match U18F du 27/04/2019, GR FEMININ ALPES – FC MONTEUX, il s'avère que la joueuse KRONUS Mélina n'a pas participé à cette rencontre.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain MONTEUX FCF / BONNIEUX FC = 2 à 1.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 282 : **CABANNES CO / LAPALUD US - FEMININE D2 du 28/04/2019**

Vu le courrier électronique de Mme PELASSA-SIMON Nathalie, Secrétaire de LAPALUD US, qui nous précise que l'équipe de LAPALUD US ne sera pas présente à la rencontre du 28/04/2019 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LAPALUD US (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 283 : **AVIGNON AC / PERTUIS USR en U18 FEMININE du 27/04/2019**

Vu le courrier électronique de Mr MAUREL Pascal, Référent féminines du club de PERTUIS USR, en date du 26/04/2019, qui nous précise que l'équipe de PERTUIS USR ne sera pas présente à la rencontre du 27/04/2019 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PERTUIS USR (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 284 : **SERRES US / VAISON O. – DISTRICT 4 du 28/04/2019**

Vu le courrier électronique de Mr ZERIFI Zoubir, Président de VAISON O., en date du 27/04/2019 qui précise que l'équipe de VAISON O. ne sera pas présente à la rencontre du 28/04/2019 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VAISON O. (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 30 Avril 2019

Présents : MM. THUY, MUNZINGER, SPADAFORA, THON,

Excusés : Mme ROUX, Melle LAURENÇOT, MM BEGNIS, LANET (Président), AJJANI R, BOUAISS, AJJANI H, GUELHES, MAIZEROI.

Reçu : M. SECIU (arbitre).

INFORMATION AUX ARBITRES

Les dossiers médicaux pour la saison 2019 / 2020 sont à télécharger sur :

- **Le site du District pour les Arbitres District, le dossier complet est à renvoyer au District.**
- **Le site de la Ligue pour les Arbitres Ligue, le dossier complet est à renvoyer à la Ligue.**

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

CLUB

ST JEAN DU GRES FONT. ENT. : Noté l'absence de l'arbitre à la rencontre du 28/04/19.

Demande d'Arbitre

PERNES ESP. : Dans la mesure du possible, match U15 D3 du 05/05/19.

ARBITRES

M. CARTIER A. : Noté le motif de votre absence à la convocation du test physique le 09/05/19.

M. EL GHARS F. : Noté vos disponibilités.

M. ZEGHLI M. : Reçu votre demande de formation Ligue, transmis au responsable de la formation.

M. BEKKAOUI O. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 27 et 28/04/19.

M. CATTANEO C. : Noté le motif de vos indisponibilités tardives, en attente de recevoir votre certificat médical.

M. DESOLA C. : Noté votre demande de passer arbitre assistant la saison prochaine, transmis au responsable des désignations.

M. CHATI S. : Noté vos disponibilités les jours fériés du mois de mai.

M. EZKIYOUH M. : Lu, pris note, courrier transmis au responsable des observateurs.

M. DELATTRE L. : Lu, pris note.

M. BRICHARD S. : Reçu votre certificat médical en date du 27/04/19.

M. LERAY S. : Lu, pris note, félicitations.

M. TABICH O. : Reçu votre attestation employeur.

INDISPONIBILITES

M. BOUDIUAN S. : Le 08/05/19.

M. MARQUIER G. : Du 30 au 31/05/19 ; Du 08 au 10/06/19.

M. CACHEUX S. : Le 01/05/19 de 7h30 à 11h00.

M. LEQUIEN M. : Du 04 au 05/05/19 ; Le 08/05/19.

M. AUBERT A. : Du 04 au 06/05/19.

M. FOURNIER V. : Du 26/04/19 au 30/06/19 le dimanche.

M. CAMPAGNA F. : Le 05/05/19.

M. MARTIN L. : Du 07 au 11/05/19.

M. BEJAOUI N. : Jusqu'à la fin de la saison (Certificat médical joint).

M. VERNET A. : Le 08/05/19.

M. LAURENT A. : Du 26/05/19 au 02/06/19.

M. GUIMONNEAU C. : Le 08/05/19.

Melle LABIDI O. : Du 11 au 12/05/19 ; Du 18 au 19/05/19 ; Du 25 au 26/05/19.

M. TALERIEU J.P. : Jusqu'à la fin de la saison.

M. EL KANIZI Y. : Le 04/05/19.

M. ZEGHLI M. : Le 04/05/19 jusqu'à 17h00.

M. SAHNOUNE S. : Du 08 au 09/05/19 ; Le 30/05/19.

M. BARUQUE Y. : Du 04 au 05/05/19 ; Du 25 au 26/05/19.

M. VITTORIETTI Y. : Le 04/05/19.

M. COLOMBO S. : Le 05/05/19 ; Le 08/05/19 ; Le 12/05/19 jusqu'à 12h30 ; Le 19/05/19 de 12h30 à 23h30 ; Le 26/05/19 de 12h30 à 23h30.

M. POIRSON F. : Le 05/05/19 ; Le 12/05/19 ; Le 26/05/19.

M. EL ALLAOUI A. : Le 04/05/19.

M. ROQUIGNY J. : Du 17 au 20/05/19.

M. ANTOINE Melvine : Du 30/04/19 au 01/05/19.

M. CATTANEO C. : 14 jours à partir du 25/04/19 (Certificat médical joint).

NUMEROS DE TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contrairement Sénior 06.73.86.35.55

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 29 Avril 2019

Présents : M. GILLES (Président), Mme GUEGAN, M. CHAUMARD.

Excusés : M. YUSTE. Mme TETON

SECTEUR CHAMPIONNAT

DISTRICT 4

Le match n° 50898.2 : **NOVES O. / CADENET LUBERON FOOTBALL** du 05/05/2019 se jouera à 15H00 au stade du MOULIN.

Suite à 3 Forfaits Simples, **VALREAS US** est déclaré **FORFAIT GENERAL**. Tous les résultats restent acquis.

SECTEUR COUPES

COUPE GRAND VAUCLUSE

Le match n° 54502.1 : **BARBENTANE O. / MONTFAVET SC** du 01/05/2019 reste fixé à 15H00.

COUPE ESPERANCE

Le match n° 54507.1 : **MONTFAVET SC / ETOILE D'AUBUNE** du 01/05/2019 est reporté au **08/05/2019 à 16H00** (en cas de report, ce match devra se jouer en nocturne).

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 30 Avril 2019

Présents : Mmes CHEVALLIER (Présidence), COLOMBI. MM. PEGAS, MASSANO, BES, BRIEU, GARCIA .

Excusés : Mmes CHAMBON (CTD DAP), PELLEGRIN, CATALANO. M. MALLAMACI.

Assiste à la séance : M. GUIZZARDI (Vice-Président District).

INFORMATION



Réunion avec les Clubs

Mardi 28 Mai 2019 à 18h30

District Grand Vaucluse

Présence du Président et des éducateurs vivement souhaitée

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT U15 F

POULE PROMOTION

Match n°53394.2 : **TOUR D'AIGUES US 1 / AVIGNON AC 1** du 11/05/2019 se jouera à 16h00 au stade **GARÇIN**. Indisponibilité de terrain.

CADEROUSSE US : En attente de l'accord du club de **COURTHEZON US**.

Match n°53395.2 : **CADEROUSSE US 1 / COURTHEZON SC 1** du 11/05/2019 est maintenu à 14h30 au stade **ESPANOL**.

POULE ESPOIR

Poule 2

Match : **ST JEAN GRÈS/FONT. 2 / MONTEUX FCF 2** du 11/05/2019 se jouera à 14h30 au stade des **LAGETTES à FONTVIEILLE**.

ST JEAN GRÈS/FONT. : En attente de l'accord d'**ETOILE D' AUBUNE** pour la date du 25/05/2019.

CHAMPIONNAT U18F

POULE ESPOIR

Match n°53296.2 : **VAISON FF 1 / VENTOUX SUD FC 1** du 04/05/2019 se jouera à 14h00 sur le stade de **MAZAN**. Accords des 2 clubs et de la Commission

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 30 Avril 2019

Membre du Comité de Direction : M. GUIZZARDI.

Présents : MM. GARCIA (Président), ABEILLE, POLI. Mmes MAULET . NICOLAS.

Excusés : MM. DANY, CRUZEL.

CHAMPIONNAT

U17

U17 D1

Le match n° 51343.2 : **CALAVON FC / LES ANGLES EMAF** se jouera le **08/05/2019**.

Le match n° 51344.2 : **DENTELLES FC / SUD LUBERON** se jouera le **08/05/2019**.

U17 D2

== Poule B

Le match n° 51545.2 : **TOUR D'AIGUES US / LE PONTET GRAND AVIGNON US 3** se jouera le **12/05/2019 à 10h30**.

U17 D3

== Poule A

Le match n° 51917.2 : **MALAUCENE RG / LAPALUD US** se jouera le **08/05/2019 à 15h30**.

Le match n° 51921.2 : **PROVENCE RC / SARRIANS COM.** du 28/04/2019 se jouera le **08/05/2019 à 18h30**.

U15

U15 D1

Le match n° 51404.2 : **AVIGNON AC 2 / CAMARET AS** du 21/04/2019 se jouera le **08/05/2019 à 10h30**.

U15 D2

== Poule B

Le match n° 51675.2 : **VEDENE AC 2 / TARASCON FC** du 07/04/2019 se jouera le **15/05/2019 à 18h30** sur le stade **BANESTIERE 1**.

Suite à 3 Forfaits Simples, le club de CHEVAL BLANC FC est déclaré FORFAIT GENERAL. Les résultats sont maintenus.

U15 D3

== ESPOIR Poule E

Le match n° 53824.1 : **VAL DURANCE FA / TOUR D'AIGUES US** du 05/05/2019 se jouera le **04/05/2019 à 16h00**, Stade CAPELETTE à SENAS.

Le match n° 53818.1 : **CALAVON FC 2 / TOUR D'AIGUES US 2** du 07/04/2019 se jouera le **08/05/2019**.

Suite à 3 Forfaits Simples, le club de PERTUIS USR 2 est déclaré FORFAIT GENERAL. Tous les résultats sont annulés.

== PROMOTION Poule A

Le match n° 533638.1 : **ST DIDIER US 2 / MONTEUX O. 3** du 07/04/2019 se jouera le **08/05/2019 à 10h30**.

COUPES

Le tirage au sort des rencontres des Coupes GRAND VAUCLUSE et AVENIR aura lieu VENDREDI 3 MAI 2019 à 18h, salle du MONT VENTOUX du District.

Coupe Grand Vaucluse et Avenir U15 ET U17

½ Finale Grand Vaucluse à jouer le 12 Mai 2019

¼ Finale Avenir à jouer le 12 Mai 2019

(NB) ½ Finale Avenir U17 fixées au 26 Mai 2019

½ Finale Avenir U15 fixées au 30 Mai 2019

Coupe AVENIR : 1/2 Finales U19 A jouer le 11 Mai 2019

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 26 Avril 2019

Présents : MM. BATTISTA (Président), LAURENT, COMBE, MAUREAU, THIABAUD, VOULET.

Assiste : Mme CHAMBON (CTD DAP).

Excusés : M. GUIZZARDI, PLUOT, ZANDOMENEGHI.

LIEUX DES FINALES ET JOURNEES DEPARTEMENTALES

(sous réserve du respect du cahier des charges)

Samedi 4 Mai 2019 : **Finale du Challenge Départemental U11** : O. VAISON

Samedi 18 Mai 2019 : **Journée Nationale des U6-U7** : FC CHEVAL BLANC

Samedi 25 Mai 2019 : **Journée Nationale des U8-U9 en semi nocturne** : O. ET FC MONTEUX

CATEGORIE U12-U13

Calendrier Prévisionnel U12/U13			
Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
08-sept	Réunion éducateurs	19-janv	J6
15-sept		26-janv	Rattrapages Journée 1
22-sept	Brassages	02-févr	J7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr.	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Rattrapages brassages	2-mars	J1
27-oct		09-mars	Finale Challenge U13 ou Rattrapages
03-nov		16-mars	J2
10-nov	J1	23-mars	Finale Départementale Festival Foot ou Rattrapages
17-nov	1er tour Festival Foot	30-mars	J3
24-nov	J2	06-avr	J4
01-déc	J3	13-avr.	
08-déc	1er tour Festival Foot	20-avr	
15-déc	J5	27-avr.	Finale Régionale Festival Foot ou Rattrapages Journée 4
22-déc		04-mai	J5
29-déc		11-mai	J6
05-janv		18-mai	J7
12-janv	2ème tour Festival Foot ou Challenge Départemental	25-mai	Rattrapages

La commission félicite l'équipe U13 de Bédarrides 1 pour sa victoire dans le tournoi international en Alsace ainsi que l'équipe 2 qui termine 11ème.

AMENDES 10€ POUR FEUILLES DE MATCH NON RECUES (JOURNEE 3 du 30 mars 2019)

Poule A : VEDENE AC
DENTELLES FC amende annulée

CATEGORIE U10-U11

Calendrier Prévisionnel U10-U11 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
15-sept	Rentrée du Foot	26-janv	Rattrapages 1er tour Challenge Départemental
22-sept		02-févr	Journée 7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Ratt	02-mars	2ème tour Challenge Départemental
27-oct		09-mars	1
03-nov		16-mars	Journée Dép. clubs labellisés ou Ratt
10-nov	Journée 1	23-mars	2
17-nov	Journée 2	30-mars	3
24-nov	Journée 3	06-avr	Journée Reg. clubs labellisés ou Ratt
01-déc	Challenge Départemental	13-avr	
08-déc	Journée 4	20-avr	
15-déc	Journée 5	27-avr	4
22-déc		04-mai	Finale Challenge Départemental
29-déc		11-mai	5
05-janv		18-mai	6
12-janv	Rattrapages Journée 1	25-mai	7
19-janv	Journée 6	01-juin	Ratt

POULES 2EME PHASE

POULE 1	
A	AC AVIGNON 1
B	AC VEDENE 1
C	AS CAMARET 1
D	AS PIOLENC 1
E	FA CHATEAURENARD 1
F	FC AVIGNON OUEST 1
G	FC CALAVON 1
H	FC DENTELLES 1
I	FC VILLENEUVE 1
J	O. BARBENTANE 1
K	O. MONTEUX 1
L	US LE PONTET 1
M	SUD LUBERON 1
N	SO VELLERON 1
O	US TOUR AIGUES 1

NIVEAU 2

POULE 2		POULE 3		POULE 4	
A	ESP. PERNES 1	A	US ST DIDIER 1	A	ARC CAVAILLON 1
B	FC CARPENTRAS 1	B	AC VEDENE 2	B	AS ST REMY 1
C	FC DENTELLES 2	C	AC VEDENE 3	C	AS ST REMY 2

D	FC DENTELLES 3	D	ACS MORIERES 1	D	ENT. ST JEAN GRES 1
E	FC ORANGE 1	E	BC ISLE 1	E	ES BOULBON 1
F	FC VENTOUX SUD 1	F	CFC AVIGNON 1	F	ESVB MAUSSANE 1
G	JS COMTAT VENAISSIN 1	G	EMAF LES ANGLES 1	G	FA VAL DURANCE 1
H	MONDRAGON MORNAS 1	H	ETOILE AUBUNE 1	H	FC CALAVON 2
I	US LAPALUD 1	I	ESP. SORGUES 1	I	FC CHEVAL BLANC 1
J	RG MALAUCENE 1	J	FC ENTRAIGUES 1	J	
K	SC COURTHEZON 1	K	O. NOVES 1	K	O. EYRAGUES 1
L	SC JONQUIERES 1	L	SC GADAGNE 1	L	PAYS D'APT 1
M	US CADEROUSSE 1	M	US AVIGNON 1	M	SC ROGNONAS 1
N	O. MONTEUX 3	N	US LE THOR 1	N	SDE MAILLANE 1
O	US ORANGE GRES 1	O	AC AVIGNON 3	O	USR PERTUIS 1

NIVEAU 3

POULE 5		POULE 6		POULE 7		POULE 8 (U10)	
A	AS CAMARET 2	A	AC AVIGNON 4	A	BONNIEUX LACOSTE 1	A	BC ISLE 2
B	AS CAMARET 3	B	AS BEDARRIDES 1	B	CADENET LUBERON 1	B	ACS MORIERES 2
C	AS PIOLENC 2	C	CFC AVIGNON 3	C	ESP. MOURIES 1	C	ARC CAVAILLON 2
D	ESP. PERNES 2	D	CS SARRIANS 1	D	FC CALAVON 3	D	AC AVIGNON 2
E	FC ORANGE 2	E	ENT. GRAVESON 1	E	FC CAUMONT 1	E	CFC AVIGNON 2
F	O. VAISON 1	F	ESP. SORGUES 3	F	FC CHEVAL BLANC 2	F	EMAF LES ANGLES 2
G	RB BOLLENE 1	G	FC AVIGNON OUEST 2	G	FC LES VIGNERES 1	G	ENT. ST JEAN GRES 2
H	RB BOLLENE 2	H	FC CARPENTRAS 2	H	FC MOLLEGES 1	H	ESP. SORGUES 2
I	RC PROVENCE 1	I	FC ENTRAIGUES 2	I	GOULT ROUSSILON 1	I	FC VENTOUX SUD 2
J	US AUTRE PROVENCE 1	J	SC COURTHEZON 2	J	OM LUBERON 1	J	O. BARBENTANE 2
K	US BOUCHET 1	K	SC GADAGNE 2	K	SO VELLERON 2	K	O. MONTEUX 2
L	US CADEROUSSE 2	L	SC MONTFAVET 1	L	SUD LUBERON 2	L	
M	US LAPALUD 2	M	SDE MAILLANE 2	M	US LE THOR 2	M	US TOUR AIGUES 2
N	US ORANGE GRES 2	N	US LE PONTET 2	N	US PLAN D'ORGON 1	N	US AVIGNON 2
O	US VALREAS 1	O	US LE PONTET 3	O	US ST SATURNIN 1	O	

NIVEAU 4

POULE 9		POULE 10		POULE 11		POULE 12	
A	FC NYONS 1	A	ACS MORIERES 3	A	CFC AVIGNON 4	A	ARC CAVAILLON 3
B	ETOILE AUBUNE 3	B	ESP. PERNES 3	B	CO CABANNES 1	B	
C	FC DENTELLES 4	C	EMAF LES ANGLES 4	C	ENT. ST JEAN GRES 3	C	BC ISLE 3
D	FC VENTOUX SUD 3	D	ESP. SORGUES 4	D	ESP. MOURIES 2	D	ESP. GORDES 1
E	FC VENTOUX SUD 4	E	SC JONQUIERES 2	E	ESVB MAUSSANE 2	E	FA VAL DURANCE 2
F	JS COMTAT VENAISSIN 2	F	FC VILLENEUVE 3	F	FA CHATEAURENARD 2	F	FC CALAVON 4
G	MONDRAGON MORNAS 2	G	FC VILLENEUVE 4	G	FA CHATEAURENARD 3	G	FC CHEVAL BLANC 3
H	O. VAISON 2	H	O. MONTEUX 4	H	FC AVIGNON OUEST 3	H	PAYS D'APT 2
I	RG MALAUCENE 2	I	O. EYRAGUES 2	I	FC MOLLEGES 2	I	SOC VILLELAURE 1
J	SC CAROMB 1	J	SC ALTHEN	J	FC TARASCON 1	J	SUD LUBERON 3
K	FC VILLENEUVE 2	K	SC MONTFAVET 2	K	O. BARBENTANE 3	K	US PLAN D'ORGON 2
L	SO VELLERON 3	L	SC JONQUIERES 3	L	O. NOVES 2	L	US TOUR AIGUES 3
M		M	US LE PONTET 4	M	ST ETIENNE DU GRES 1	M	USR PERTUIS 2
N	US AUTRE PROVENCE 2	N	US ST SATURNIN 2	N	US AVIGNON 3	N	USR PERTUIS 3
O	US ST DIDIER 2	O	O. MONTEUX 5	O	US AVIGNON 4	O	

GRILLE DES RENCONTRES 2EME PHASE

La feuille de match est à télécharger sur le site du District, rubrique « DOCUMENTS » puis « INFOS PRATIQUES » et « FOOTBALL ANIMATION ».

Cette grille vous permettra de rencontrer toutes les équipes de votre Poule 1 fois. Si la lettre qui reçoit est EXEMPT, c'est la lettre suivante dans le tableau qui recevra.

5^{ème} Journée 11/05/2019	Chez L avec O et A	Chez H avec N et B	Chez C avec G et J	Chez F avec D et E	Chez M avec I et K
6^{ème} Journée 18/05/2019	Chez K avec N et A	Chez B avec D et J	Chez O avec F et C	Chez G avec H et I	Chez L avec M et E
7^{ème} Journée 25/05/2019	Chez A avec D et G	Chez B avec I et O	Chez N avec C et E	Chez J avec K et L	Chez F avec H et M

CATEGORIE U8-U9

FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES DE LA PHASE 2

Journée 1 du 26/01/19 :

Poule 1 : VAISON O.1
Poule 3 : SC JONQUIERES
Poule 5: O ST ANDIOL (manque les feuilles des licenciés par équipes)
Poule 12: US LAPALUD
Poule 16 : ESP SORGUES

Journée 2 du 02/03/19 :

Poule 19 : ARC CAVAILLON

Journée 3 du 16/3/19 :

Poule 1 : JS VISAN
Poule 5 : ENT.GRAVESON
Poule 8 : ESVB MAUSSANE
Poule 10 : ESP GORDES
Poule 19 : ARC CAVAILLON
Poule 20 : USR PERTUIS

Journée 4 du 30/3/19.

Poule 1 : RC PROVENCE 3
Poule 2 : JS COMTAT VENAISSIN 3
Poule 19 : BC ISLE 3
Poule 21 : FC ORANGE 3
Poule 22 : US ORANGE GRES
Poule 25 : US AVIGNON 3

Calendrier Prévisionnel U8-U9 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
22/9	Rentrée du Foot	26/1	Phase 2 Plateau 1 chez A
29/9		2/2	
6/10	Plateau 1 chez A	9/2	
13/10		16/2	
20/10		23/2	
27/10		2/3	Plateau 2 chez B
3/11		9/3	
10/11	Plateau 2 chez B	16/3	Plateau 3 chez C
17/11		23/3	
24/11	Plateau 3 chez C	30/3	Plateau 4 chez D
1/12		6/4	
8/12	Plateau 4 chez D	13/4	
15/12		20/4	
22/12		27/4	Plateau 5 chez E
29/12		4/5	
5/1		11/5	Rattrapages
12/1	Plateau 5 chez E	18/5	
19/1		25/5	Journée Nationale des Débutants

POULES U8/U9 PHASE 2

POULE 1

A	
B	AUTRE PROVENCE US 1
C	VISAN JS 1
D	R.C PROVENCE 3
E	VALREAS US 1
F	
G	AUTRE PROVENCE US 2
H	VISAN JS 2
I	R.C PROVENCE 4
J	VISAN JS 3

POULE 2

A	PIOLENC AS 1
B	BOLLENE RCB 1
C	R.C PROVENCE 1
D	COMTAT VENAISSIN JS 3
E	PIOLENC AS 2
F	BOLLENE RCB 2
G	R.C PROVENCE 2
H	PIOLENC AS 3
I	BOLLENE RCB 3
J	

POULE 3

A	JONQUIERES SC 1
B	MALAUCENE RG 1
C	E.AUBUNE 2
D	CARPENTRAS F.C. 2
E	CAROMB SC 1
F	JONQUIERES SC 2
G	MALAUCENE RG 2
H	E.AUBUNE 3
I	CARPENTRAS F.C. 3
J	JONQUIERES SC 3

POULE 4

A	ENTRAIGUES FC 1
B	SARRIANS COM 2
C	BEDARRIDES AS 1
D	VEDENE AC 3
E	ALTHEN SC 1
F	CADEROUSSE US 1
G	ENTRAIGUES FC 2
H	SARRIANS COM 3
I	BEDARRIDES AS 2
J	VEDENE AC 4

POULE 5

A	ST ANDIOL O. 1
B	BOULBON ES 1
C	GRAVESON ENT 1
D	ROGNONAS SC 1
E	
F	
G	ST ANDIOL O. 2
H	BOULBON ES 2
I	
J	

POULE 6

A	LES ANGLES EMAF 1
B	AVIGNON OUEST F.C 1
C	MONTFAVET SC 1
D	LES ANGLES EMAF 2
E	MONTFAVET SC 2
F	AVIGNON OUEST F.C 2
G	LES ANGLES EMAF 3
H	AVIGNON OUEST F.C 3
I	
J	

POULE 7

A	PLAN D'ORGON 1
B	CHEVAL BLANC FC 1
C	MOLLEGES FC 1
D	PLAN D'ORGON 2
E	CHEVAL BLANC FC 2
F	PLAN D'ORGON 3
G	CHEVAL BLANC FC 3
H	OPPEDE MAUBEC 1
I	
J	

POULE 8

A	ST JEAN GRES FONTV. 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ESVB 1
D	VAL DURANCE FA 1
E	MOURIES ENT. 1
F	ST JEAN GRES FONTV. 2
G	AUREILLE FC 2
H	MAUSSANE ESVB 2
I	VAL DURANCE FA 2
J	MOURIES ENT. 2

POULE 9

A	ST SAT AVIGNON US 1
B	LE THOR U.S 1
C	CAUMONT F.C 2
D	LES VIGNERES FC 1
E	ST SAT AVIGNON US 2
F	LE THOR U.S 2
G	CAUMONT F.C 3
H	ST SAT AVIGNON US 3
I	
J	

POULE 10

A	GOULT ROUSSILLON 1
B	PAYS D'APT 1
C	GORDES ESP. 1
D	BONNIEUX LACOSTE ASJ 1
E	GOULT ROUSSILLON 2
F	PAYS D'APT 2
G	BONNIEUX LACOSTE ASJ 2
H	GOULT ROUSSILLON 3
I	PAYS D'APT 3
J	PAYS D'APT 4

POULE 11

A	VILLELAURE SOC 1
B	SUD LUBERON ENT. S. 1
C	FOOTBALL CADENET LUB 1
D	
E	ET.S.CUCURON 1
F	VILLELAURE SOC 2
G	SUD LUBERON ENT. S. 2
H	FOOTBALL CADENET LUB 2
I	
J	

POULES U9

POULE 12

A	LAPALUD US 1
B	COMTAT VENAISSIN JS 1
C	GJ MONDRAGON MORNAS 1
D	CAMARET AS 1
E	LAPALUD US 2
F	COMTAT VENAISSIN JS 2
G	GJ MONDRAGON MORNAS 2
H	CAMARET AS 2
I	
J	

POULE 13

A	CARPENTRAS F.C. 1
B	E.AUBUNE 1
C	SARRIANS COM 1
D	DENTELLES FC 1
E	COURTHEZON SC 1
F	ORANGE FC 1
G	ORANGE GRES US 1
H	DENTELLES FC 2
I	ORANGE FC 2
J	ORANGE GRES US 2

POULE 14

A	VENTOUX SUD FC M/B 1
B	MONTEUX O. 1
C	ST DIDIER US 1
D	PERNES ESP 3
E	VENTOUX SUD FC M/B 2
F	MONTEUX O. 2
G	ST DIDIER US 2
H	PERNES ESP 4
I	VENTOUX SUD FC M/B 3
J	

POULE 15

A	PERNES ESP 1
B	VEDENE AC 1
C	AVENIR CLUB AVIGNON 1
D	MORIERES ACS 1
E	CAUMONT F.C 1
F	PERNES ESP 2
G	VEDENE AC 2
H	AVENIR CLUB AVIGNON 2
I	MORIERES ACS 2
J	ST REMY AS 1

POULE 16

A	SORGUES ESP 1
B	LE PONTET US 1
C	ST REMY AS 2
D	VILLENEUVE FC 1
E	SORGUES ESP 2
F	LE PONTET US 2
G	ST REMY AS 3
H	VILLENEUVE FC 2
I	SORGUES ESP 3
J	LE PONTET US 3

POULE 17

A	AVIGNON CFC 1
B	
C	AVIGNON US 1
D	AVENIR CLUB AVIGNON 3
E	GADAGNE SC 1
F	AVIGNON CFC 2
G	AVIGNON US 2
H	AVENIR CLUB AVIGNON 4
I	GADAGNE SC 2
J	AVIGNON CFC 3

POULE 18

A	BARBENTANE O. 1
B	MAILLANE SDE 1
C	NOVES O. 1
D	C. O. CABANNAIS 1
E	CHATEAURENARD FA 1
F	TARASCON FC 1
G	BARBENTANE O. 2
H	MAILLANE SDE 2
I	NOVES O. 2
J	TARASCON FC 2

POULE 19

A	ISLE BC 1
B	VELLERON SO 1
C	CAVAILLON ARC 1
D	
E	
F	ISLE BC 2
G	VELLERON SO 2
H	CAVAILLON ARC 2
I	ISLE BC 3
J	

POULE 20

A	CALAVON FC 1
B	TOUR AIGUES US 1
C	PERTUIS USR 1
D	CALAVON FC 2
E	TOUR AIGUES US 2
F	PERTUIS USR 3
G	CALAVON FC 3
H	TOUR AIGUES US 3
I	
J	

POULES U8

POULE 21

A	GJ MONDRAGON MORNAS 3
B	CAMARET AS 3
C	LAPALUD US 3
D	ORANGE FC 3
E	NYONS FC 1
F	GJ MONDRAGON MORNAS 4
G	CAMARET AS 4
H	LAPALUD US 4
I	
J	

POULE 22

A	MONTEUX O. 4
B	COURTHEZON SC 2
C	DENTELLES FC 3
D	ORANGE GRES US 3
E	MONTEUX O. 5
F	COURTHEZON SC 3
G	DENTELLES FC 4
H	ORANGE GRES US 4
I	MONTEUX O. 6
J	COURTHEZON SC 4

POULE 23

A	AVENIR CLUB AVIGNON 5
B	VENTOUX SUD FC M/B 4
C	PERNES ESP 5
D	ST DIDIER US 3
E	PERNES ESP 6
F	VENTOUX SUD FC M/B 5
G	AVENIR CLUB AVIGNON 6
H	ST DIDIER US 4
I	VENTOUX SUD FC M/B 6
J	

POULE 24

A	LE PONTET US 4
B	GADAGNE SC 3
C	VILLENEUVE FC 3
D	SORGUES ESP 4
E	AVIGNON CFC 7
F	LE PONTET US 5
G	GADAGNE SC 4
H	VILLENEUVE FC 4
I	SORGUES ESP 5
J	SORGUES ESP 6

POULE 25

A	MORIERES ACS 3
B	AVIGNON CFC 4
C	MORIERES ACS 4
D	AVIGNON US 3
E	AVENIR CLUB AVIGNON 7
F	MORIERES ACS 5
G	AVIGNON CFC 5
H	AVIGNON US 4
I	AVENIR CLUB AVIGNON 8
J	AVIGNON CFC 6

POULE 26

A	BARBENTANE O. 3
B	MAILLANE SDE 3
C	NOVES O. 3
D	CO CABANNES 2
E	CHATEAURENARD FA 2
F	TARASCON FC 3
G	BARBENTANE O. 4
H	MAILLANE SDE 4
I	NOVES O. 4
J	CHATEAURENARD FA 3
K	C. O. CABANNAIS 3

POULE 27

A	CAVAILLON ARC 3
B	ISLE BC 4
C	VELLERON SO 3
D	CAUMONT FC 4
E	
F	
G	VAL DURANCE FA 3
H	VELLERON SO 4
I	CAVAILLON ARC 4
J	ISLE BC 5

POULE 28

A	CHEVAL BLANC FC 4
B	CALAVON FC 4
C	TOUR AIGUES US 4
D	PERTUIS USR 2
E	CALAVON FC 5
F	TOUR AIGUES US 5
G	PERTUIS USR 4
H	CALAVON FC 6
I	TOUR AIGUES US 6
J	TOUR AIGUES US 7

CATEGORIE U6/U7

Calendrier Prévisionnel U6-U7
Saison 2018/2019

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
29/9	Rentrée du Foot	26/1	
6/10		2/2	Phase 2 Plateau 1 chez A
13/10	Plateau 1 chez A	9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	
10/11		9/3	Plateau 2 chez B
17/11	Plateau 2 chez B	16/3	
24/11		23/3	Plateau 3 chez C
1/12	Plateau 3 chez C	30/3	
8/12		6/4	Plateau 4 chez D
15/12	Plateau 4 chez D	13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	
5/1		4/5	Plateau 5 chez E
12/1		11/5	
19/1	Plateau 5 chez E	18/5	Journée Nationale des Débutants

FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES DE LA PHASE 2

Journée 1 du 9/2/19 :

Poule 8 : AS SAHUNE
 Poule 10 : US CADEROUSSE
 Poule 12 : SC GADAGNE
 Poule 14 : ENT GRAVESON
 Poule 17 : ENT. MOURIES

Journée 2 du 9/3/19 :

Poule 9 : GJ MONDRAGON MORNAS

Journée 3 du 23/3/19.

Poule 4 : USR PERTUIS
 Poule 8 : US VALREAS
 Poule 17 : ESVB MAUSSANE 1

PHASE 2 POULES U7

POULE 1

A	LAPALUD US 1
B	CAMARET AS 1
C	JONQUIERES SC 1
D	COURTHEZON SC 1
E	MALAUCENE RG 1

POULE 2

A	MORIERES ACS 1
B	PERNES ESP 1
C	SORGUES ESP 1
D	VEDENE AC 1
E	MORIERES ACS 2

POULE 3

A	LE PONTET US 1
B	CAUMONT F.C 1
C	AVIGNON CFC 1
D	AVENIR CLUB AVIGNON 1
E	AVIGNON OUEST F.C 1

F	MONTEUX O. 1
G	CAMARET AS 2
H	COURTHEZON SC 2
I	CAMARET AS 3
J	MONTEUX O. 2

F	PERNES ESP 2
G	SORGUES ESP 2
H	VEDENE AC 2
I	MONTEUX O. 3
J	SORGUES ESP 3

F	LE PONTET US 2
G	ISLE BC 1
H	AVIGNON CFC 2
I	AVENIR CLUB AVIGNON 2
J	AVIGNON OUEST F.C 2
K	ISLE BC 2

POULE 4

A	TOUR AIGUES US 1
B	CAVAILLON ARC 1
C	PERTUIS USR 1
D	ESP. GORDES
E	CALAVON FC 1
F	TOUR AIGUES US 2
G	CAVAILLON ARC 2
H	PERTUIS USR 2
I	CALAVON FC 2
J	TOUR AIGUES US 3

POULES U6

POULE 5

A	CAMARET AS 3
B	LAPALUD US 3
C	DENTELLES FC 2
D	JONQUIERES SC 2
E	BEDARRIDES AS 2
F	SORGUES ESP 4
G	
H	LAPALUD US 2
I	CAMARET AS 4
J	SORGUES ESP 5

POULE 6

A	CAUMONT F.C 2
B	LE PONTET US 3
C	AVENIR CLUB AVIGNON 3
D	MORIERES ACS 3
E	AVIGNON CFC 3
F	ISLE BC 3
G	LE PONTET US 4
H	MORIERES ACS 4
I	AVIGNON CFC 4
J	PERNES ESP 3

POULE 7

A	CAVAILLON ARC 3
B	TOUR AIGUES US 4
C	CALAVON FC 3
D	PERTUIS USR 3
E	CAVAILLON ARC 4
F	TOUR AIGUES US 5
G	CALAVON FC 4
H	PERTUIS USR 4
I	TOUR AIGUES US 6
J	

POULES U6/U7

POULE 8

A	SAHUNE AS 1
B	NYONS FC 1
C	VALREAS US 1
D	VISAN JS 1
E	VAISON O. 1
F	AUTRE PROVENCE U.S 1
G	VAISON O. 2
H	
I	
J	

POULE 9

A	BOLLENE RCB 1
B	GJ MONDRAGON MORNAS 1
C	R.C PROVENCE 1
D	COMTAT VENAISSIN JS 1
E	DENTELLES FC 1
F	PIOLENC AS 1
G	BOLLENE RCB 2
H	GJ MONDRAGON MORNAS 2
I	R.C PROVENCE 2
J	PIOLENC AS 2

POULE 10

A	CADEROUSSE US 1
B	ORANGE FC 1
C	ORANGE GRES US 1
D	CADEROUSSE US 2
E	ORANGE FC 2
F	ORANGE GRES US 2
G	CADEROUSSE US 3
H	ORANGE FC 3
I	ORANGE GRES US 3
J	

POULE 11

A	VILLENEUVE FC 1
B	LES ANGES EMAF 1
C	MONTFAVET SC 1
D	AVIGNON US 1
E	U.S BARTHELASSE 1
F	VILLENEUVE FC 2
G	LES ANGES EMAF 2
H	MONTFAVET SC 2
I	AVIGNON US 2
J	AVIGNON US 3

POULE 12

A	GADAGNE SC 1
B	ST SAT AVIGNON US 1
C	LE THOR U.S 1
D	VELLERON SO 1
E	ENTRAIGUES FC 1
F	ALTHEN SC 1
G	BEDARRIDES AS 1
H	ST DIDIER US 1
I	GADAGNE SC 2
J	VELLERON SO 2

POULE 13

A	VENTOUX SUD FC M/B 1
B	CARPENTRAS F.C. 1
C	E.AUBUNE 1
D	SARRIANS COM 1
E	CAROMB SC 1
F	MALAUCENE RG 2
G	VENTOUX SUD FC M/B 2
H	CARPENTRAS F.C. 2
I	E.AUBUNE 2
J	VENTOUX SUD FC M/B 3

POULE 14

A	GRAVESON ENT 1
B	CHATEAURENARD FA 1
C	ROGNONAS SC 1

POULE 15

A	PLAN D'ORGON 1
B	MOLLEGES FC 1
C	ST ANDIOL O. 1

POULE 16

A	TARASCON FC 1
B	ST JEAN GRES FONTV. 1
C	MAILLANE SDE 1

D	BARBENTANE O. 1	D	CO CABANNAIS 1	D	TARASCON FC 2
E	GRAVESON ENT 2	E	NOVES O. 1	E	ST JEAN GRES FONTV. 2
F	CHATEAURENARD FA 2	F	EYRAGUES O. 1	F	MAILLANE SDE 2
G	BARBENTANE O. 2	G	PLAN D'ORGON 2	G	TARASCON FC 3
H	GRAVESON ENT 3	H	CO CABANNAIS 2	H	ST JEAN GRES FONTV. 3
I	CHATEAURENARD FA 3	I	NOVES O. 2	I	
J	BARBENTANE O. 3	J	FA VAL DURANCE 1	J	

POULE 17

A	MOURIES ENT 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ES 1
D	ST REMY AS 1
E	EYGALIERES US 1
F	ST JEAN GRES FONTV. 4
G	MOURIES ENT 2
H	ST REMY AS 2
I	ST JEAN GRES FONTV. 5
J	

POULE 18

A	VILLELAURE SOC 1
B	CADENET LUBERON 1
C	CUCURON ES 1
D	SUD LUBERON ENT. S. 1
E	CHEVAL BLANC FC 1
F	AV.GOULT ROUSSILLON 1
G	SUD LUBERON ENT. S. 2
H	CHEVAL BLANC FC 2
I	CHEVAL BLANC FC 3
J	

COMMISSION TECHNIQUE

DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS, Saison 2018/2019
Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 ou
Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.
Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).

RENSEIGNEMENTS

Après du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)
 District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL **Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex**
 Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» ➡ «Formations de cadres» ➡ «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou Module U9 ou Module U11	C.F.F.2 ou Module U13 ou Module U15	C.F.F.3 ou Module U17/U19 ou Module SENIOR
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	NB : l'entrée en formation est libre. Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			
CERTIFICATION	Date décalée dans le temps : Le candidat devra se présenter en justifiant de 5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat). Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l'attestation complète du certificat demandé). Ex : Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...			
MODALITÉS d'ÉVALUATION	Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules. Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.			

PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

Dates	COÛT FORMULE	Type de Formation	Lieux	Objectifs des formations	Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet)
6.7.9.10 Mai 2019	160 euros ½ Pension	CFF2 2 x 2 jours	Secteur centre	Module U7 Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	Module U7 Etre âgé de 18 ans Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District

				<p>Module U9 Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini</p>	<p>Module U9 Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>-----</p> <p>Cliquez Onglet FORMATION</p> <p>Puis Inscriptions</p> <p>Choisir ensuite la formule désirée :</p> <p>-Module 32h pour un CFF, -Module 16h pour une catégorie précise, -Module complémentaire pour U7, -Module GB découverte.</p> <p>Pensez à notifier le mail du candidat à la formation au moment de l'inscription</p>
				<p>Module U11 Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.</p>	
				<p>CFF1 Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées.</p>	
				<p>Module U13 Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.</p>	
				<p>Module U15 Catégorie : U 15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.</p>	
				<p>CFF2 Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie</p>	
				<p>CFF3 Catégories : U17.U19 à Séniors Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie</p>	

Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019

INFO PRATIQUE

LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison. Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL*	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11 - module U13 et/ou U15 - module U17.19 et/ou Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- initiateur 1 - initiateur 2 - animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 Certifié	- BEES 1 - Brevet de Moniteur de Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) - Diplôme d'Entraîneur Supérieur (DES)

« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »

Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'Evaluation, l'Observation, la Détection, le Perfectionnement et la Sélection pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

Catégories concernées :

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

Objectifs de l'opération :

DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(es), de tous(tes) les jeunes joueurs(es),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau, (*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau*).

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

[Lien](#)

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.
- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

OPERATION « Les ESPOIRS du FOOTBALL » GARÇONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARÇONS (U15-U16)

Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase	3^{ème} Phase
U13 12 ans & Pôle Espoirs	Détection dans les clubs <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i>	Détection / Observation District (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019 23 janvier 2019 Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019 <u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019	Détection / Observation Ligue (Convocation Ligue) <u>1^{er} Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u> Stage 1 18/19 Février 2019 Stage 2 20/21 Février 2019 Stage 22/23 Février 2019 <u>2^{ème} rassemblement Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019 <u>Stage Probatoire Pôle</u> Du 8 au 10 Mai 2018

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase	3^{ème} Phase
U14 13 ans	Détection dans les clubs <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le :</i> <i>23 Novembre 2019</i>	Détection / Observation District (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1) <u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019	Détection / Observation Ligue (Convocation Ligue) <u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019 <u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019 <u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019 <u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> du 18 au 20 Juin 2019

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15) Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1^{ère} phase	2^{ème} phase	3^{ème} phase
U13 Filles (2006)	Evaluation dans les clubs <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District avant le :</i> <i>22 Octobre 2018</i>	Détection / Observation District (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019	

U14 Filles (2005)	Evaluation dans les clubs <i>Propositions clubs</i> Retour fiche au District avant le : 24 Septembre 2018	Détection / Observation District (Convocation District) Dates rassemblements et détections : 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019 Stage départemental 19 et 20 Février 2019	Détection / Observation Ligue (Convocation Ligue) Stage Ligue : 10 au 12 Avril 2019 Stage Inter Ligues : 18 au 20 Juin 2019
U15 Filles (2004)	Evaluation dans les clubs <i>Propositions clubs</i> Retour fiche au District avant le : 10 Septembre 2018	Détection / Observation District (Convocation District) Dates rassemblements et détections : 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018 Stage départemental 29 au 31 Octobre 2018 Match Inter districts 5 Décembre 2018	Détection / Observation Ligue (Convocation Ligue) Stage Ligue : 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019 Matches amicaux : 6 Mars 2019 20 Mars 2019 Stage Inter Ligues : 16 au 19 Avril 2019

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 25 Avril 2019

Présents : MM. RIPPERT (Président), CORBIERE, BERTHELOT, LOPEZ.

Excusés : MM. CAZEAUX, STORCK, LECHELLIER.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers reçus.

CORRESPONDANCE

MAIRIE DE CARPENTRAS : Réception de la demande de classement de l'Annexe 3 COUBERTIN, signée par M. l'Adjoint aux Sports.

A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues

L'Amicale des Educateurs vous fait part de l'organisation d'un déplacement à Nîmes le Samedi 11 mai 2019 à 20h. Le déplacement se fera en co-voiturage. Le rendez vous vous sera communiqué, IL RESTE DES PLACES !!!

EDUCATEUR RECHERCHE CLUB

Ancien joueur professionnel, je suis à la recherche d'un club sur le continent (Actuellement en CORSE).

Éducateur très motivé et passionné avec beaucoup d'expérience je souhaite m'investir dans un club avec un vrai projet.

Vous pouvez me contacter par mail ou par telephone:

Thierry PELLETIER - 06.25.83.17.05
Thierrypelletier2868@gmx.fr

REJOIGNEZ NOUS !

EN VUE D'ETOFFER SON STAFF POUR LA SAISONS 2019/2020

L'USR PERTUIS RECRUTE

EDUCATEURS / EDUCATRICES DIPLÔME(E)S

TOUTES CATEGORIES

Contact 06 07 86 76 84

usrpertuis84@gmail.com

STADE BONNAUD, 84120 PERTUIS



usrpertuis.fr

#sangbleuetblanc



18
19

Les clubs de MORNAS et MONDRAGON recherchent des U15 pour la saison prochaine

L'entente (SCOMM) recherche des jeunes dans la catégorie U15 (2005/2006) pour compléter ses équipes jeunes.

JOURNEES DE DETECTION

Mercredi 15 mai 2019 18h00 Stade Gabriel Menu

Mercredi 5 Juin 2019 18h00 Stade Gabriel Menu

Renseignements :

- | | | |
|----|-------------------|----------------|
| 1. | Jean-Luc Bouverat | 06 32 35 64 16 |
| 2. | Lucien Lafargue | 06 85 71 87 73 |
| 3. | Mickael Pio | 06 01 02 64 66 |
| 4. | Didier Salmon | 06 73 01 99 11 |
| 5. | Clément Aime | 06 75 52 93 76 |